

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° C.2024-2 DOTATION DE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT ET AIDES DE L'ETAT AU TITRE DU PROGRAMME D'ACTION 2024

Date de la convocation
26/01/24

Le 9 février 2024 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain					
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène	x				
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie			x		
SERRE Françoise		MH MICHON	x		
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	171

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe			X		
CORNELISSEN Jacqueline	X				
LABBAT Jean-François					
PADILLA-RATELADE M.	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
TAGUET Jean-Marie	x				
VIDAL Marie-Laure		M. PADILLA RATELADE	X		
ZIOLO Eric		JM TAGUET	x		
23 CHEVREUX Laurence			X		
DEFEMME Catherine			X		
JOUANNETAUD Marinette		JL LEGER	X		
LEGER Jean-Luc	X				
MARTIN Valéry			X		
SIMONET Valérie			X		
87 LARDY Brigitte			X		
MALET Patrick	X				
TOTAL / 16 (25 % des voix)	5	4		9	95

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
BUJON Marc	X				
CORNELISSEN Tony	X				
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal	X				
VMM BONNET-TENEZE V.	X				
BOUCHOT Estelle					
BOURROUX François					
LELIEVRE Carla		G. MORATILLE	X		
SAVIGNAC Sylvie	X				
VEM CHAUMEIL Romain					
COURTEIX Nadine			X		
FRAYSSE Marie					
CGS BAUMGARTEN Christophe		B. SIMONS	X		
BONIFAS Marina					
LETELLIER Thierry			X		

	NICOUX Renée	X				
	SIMONS Benjamin	X				
CSO	ESCOUBEYROU Luc	X				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCEA	GUYONNET Gérard		S. SAVIGNAC	X		
	ROULLAND René					
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	COLIN Juliana	X				
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	X				
BC	FORESTIER Joël		Y LE GRAND	X		
	TOTAL / 32	12	4		16	48

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier	X				
BEYNEL Liliane	x				
BILLOT Marie-Josée	X				
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre	x				
CHASSON Thomas			x		
CHAUQUET Guillaume					
CHEVALIER Pierre		B. POUYAUD	X		
CHEZE Monique			x		
CORNELISSEN Josée	x				
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel	x				
DELEIGNIES André	x				
DEVEDEUX Jean-Paul	x				
DOULCET Jacqueline	x				
FLAMENT Mélanie					
FONTAINE Guillaume					
FOURGNAUD Claudine		M. LEOCADIO	x		
GAGE Pascal	X				
GRATADOUR Marcel	x				
HERRAULT Chantal		D. JOLY	X		
HORNEBECK Catherine	x				
HOU GAS Bruno	x				
HUNDZINGER André	X				
ISLJAM Servetka	x				
JAMILLOUX VERDIER S.	X				
JOLY Daniel	X				
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel					
LALY Denise		D. BEAUMONT	x		
LAUZANNE Claudie			x		
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne		P. GAGE	x		
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				
LOGE Jean-François	x				
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain	X				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard	x				
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence		M. SAUGERAS	x		

MORATILLE Gérard	X				
NOUAILLE Josette		P. BRUGERE	X		
PENEL Eric	x				
PEREON Julien		A HUNDZINGER	x		
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène			x		
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel	X				
SEGUI Aurélien	X				
SENOUSSAOUI Bernard					
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy		C. HORNEBECK	x		
VIGROUX-SARDENNE J.	x				
VINATIER Catherine		L. BEYNEL	x		
ZANELLI Philippe		M. GRATADOUR	x		
TOTAL / 65	28	11		39	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane	x				
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian					
ASO Eric					
BERGERON Guillaume		C. PARDANNAUD	x		
BOYER Laurence					
BREBION Célia			x		
BREHIN Geneviève		M. BUJON	x		
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline		G. SALVIAT	x		
CAGNON Olivier		R. NICOUX	x		
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Éliane					
DUMEYNIÉ Jean-Claude		C. MOULIN	x		
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille					
FAURE Jacques	x				
GERVAIS Nicolas			x		
GRANIER Michelle	x				
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LEFORT Laurent					
LE MIGNOT Guy					
LE ROUSSEAU Jean					
LOURADOÙR Pierrick					
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas	x				
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	x				
MOUNAUD Patrick		B. REUGE	x		
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	x				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe	x				
TERNAT Didier	x				
TIXIER Jean-Michel					
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique		L. ESCOUBEYROU	x		
ZUCCA Alain		D. TERNAT	x		
TOTAL / 43	10	8		18	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BERTRAND Sylvaine					
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
FOHR Mariette					
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi			x		
JEGOU Isabelle	x				
KONINGS Paul		JP BOSDEVIGIE	x		
LAHAYE Françoise		I JEGOU	x		
LE GRAND Yannick	x				
MARTIN Sébastien	x				
MATINAUD Gilles	x				
SUDRON Frédéric		MC GARDELLE	x		
VERGER Roland		G. MATINAUD	x		
TOTAL / 15	5	4		9	
Communes et EPCI=30 % des voix	55	27		82	114

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Camille GAUBERT.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

➤ Dotation de fonctionnement de l'Etat 2024 :

Description du projet :

Chaque année, l'Etat attribue aux Parcs naturels régionaux de France une participation financière pour la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux Parcs Naturels Régionaux, en considérant les objectifs généraux d'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel, de préservation de la biodiversité.

Au titre de l'exercice 2024 la contribution forfaitaire de l'Etat pour le fonctionnement du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'élève à 130 000 €.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité :

- d'autoriser le Président à solliciter la participation de l'Etat forfaitaire pour un montant de 130 000 € et de charger le Président de mettre en œuvre les démarches nécessaires à cette demande.

➤ Aides de l'Etat au titre du programme d'actions 2024

Description du projet :

Pour l'année 2024, l'Etat (DREAL Nouvelle Aquitaine) contribue au fonctionnement du Parc dans la réalisation d'actions selon les aides ci-dessous :

- Enveloppe "paysage, eau et biodiversité" à hauteur de 20 000 € ;
- Enveloppe "développement durable" à hauteur de 11 753 €.

A l'issue de rencontres de travail, les actions qui peuvent être accompagnées ont été identifiées de la manière suivante :

Enveloppe "paysage, eau et biodiversité"

Programme	Projet	Action	Dépenses Prévisionnelles	Financement ETAT	
				Taux	Montant
Milieux	Réseau de sites d'intérêt écologique majeur (SIEM)	Inventaire naturaliste : Molestie, en propriété du Parc depuis 2023 : acquérir en prestations extérieures des données ciblées sur les espèces animales et végétales à statuts de protection ou dont le potentiel d'accueil existe : Objectif de mise sous protection réglementaire du site en réponse aux volontés de l'Etat (Stratégie Nationale Aires Protégées)	12 000 €	56.23%	6 740 €
Milieux	Réseau de SIEM	SIEM : Prestation d'inventaire en régie pour répondre des objectifs cités ci-dessus au SIEM de la Molestie d'une part – compléter les inventaires sur les SIEM des Vallées de la Corrèze et de la Vallée de la Vienne pour aboutir à des notices de gestion complète des sites d'autre part.	19 320 €	10.04%	1 940 €
Préservation et Valorisation Paysage	Partenariat-réseaux Paysage	Etude Histoire des paysages : prestation pour la réalisation d'une synthèse bibliographique approfondie visant à retracer les grandes étapes de l'évolution des paysages (avant la dernière ère glaciaire à aujourd'hui) pour envisager ses mutations choisies à l'avenir. Prestation complétée d'approches illustratives (pour recomposer par exemple un paysage sur la base des données de pollens en tourbière) de la chronologie des paysages locaux.	3 500 €	50%	1 750 €
Préservation et Valorisation Paysage	Partenariat-réseaux Paysage	Etude Histoire des paysages : aboutissement de l'action précédente visant à vulgariser la chronologie et les grands événements de l'évolution des paysages (possiblement sous forme de frise)	2 000 €	50%	1 000 €
Préservation et Valorisation Paysage	Accompagnement de projet	Programme d'aménagement des cours d'écoles : Prestation externe d'architecte paysagiste pour compléter l'accompagnement du binôme PNR / CAUE visant d'une part à répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses, et d'autre part à compléter les compétences de dimensionnement techniques et budgétaires du dispositif actuel	5 000 €	50%	2 500 €

Connaissance	Inventaire Suivi temporel des oiseaux communs – Echantillonnages ponctuels simples (STOC-EPS)	STOCEPS : Suivi national coordonné par le Muséum national d'histoires naturelles, mis en œuvre sur le Pnr par le Pnr depuis 2009. Ce suivi permet de dégager des tendances d'évolutions par espèces que l'on analyse ensuite au regard de l'évolution des paysages, de la météorologie, de programmes de restauration de milieux...	13 500€	40%	5 400€
Préservation et Valorisation Paysage	Accompagnement de projet	Paysage : Actions de communication et de valorisation des projets en cours sur l'Observatoire photographique des Paysages, les cours d'écoles, les ouvertures de vues, (...) pour maintenir la prégnance des enjeux paysagers (éditions de plaquette, affiche, kakémonos).	1 600 €	42%	670 €
Total enveloppe "paysage, eau et biodiversité" (BOP 113)			56 920 €	35.14%	20 000 €

Enveloppe "développement durable"

Programme	Projet	Action	Dépenses Prévisionnelles	Financement ETAT	
				Taux	Montant
Agriculture / Alimentation	Agroécologie	Accompagner la structuration de filières agricoles locales de diversification et valorisation de produits - animation	32 800€	35,83%	11 753 €
Total enveloppe "développement durable" (Programme 159)			32 800 €	36.00%	11 753 €

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

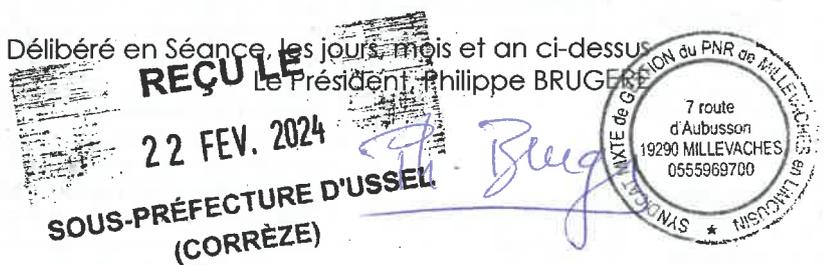
- d'autoriser le Président à solliciter la participation de l'Etat forfaitaire pour un montant de 130 000 € et de charger le Président de mettre en œuvre les démarches nécessaires à cette demande.
- d'autoriser le Président à solliciter les aides de l'Etat comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Abstention	Voix pour	Voix contre
Régional = 10	85,5	1	2		171	
Départemental = 16	10,556	5	9		95	
Communes = 124	1	43	66		66	
EPCI = 32	3	12	16		48	
TOTAL = 182		61	93		380	

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité
Le 22.02.24
et qu'elle a été affichée
Le 22.02.24



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.